

Droit du travail

La relation salariale

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Pour démontrer l'existence d'un contrat de travail, il faut établir :**
 - a. La dépendance économique
 - b. Le lien de subordination
 - c. Les deux
- 2. Une entreprise propose à un de ses anciens stagiaires de s'établir comme micro-entrepreneur pour lui donner du travail. Pour quelle raison leur relation ne sera pas requalifiée en contrat de travail ?**
 - a. Du fait de la présomption légale de non-salariat des micro-entrepreneurs
 - b. Si aucune action judiciaire n'est intentée
 - c. Si la relation salariale a été exclue contractuellement
- 3. Parmi ces indices, lesquels peuvent être retenus pour considérer qu'un joueur de football non professionnel est lié par un contrat de travail à une association sportive ?**
 - a. Il doit respecter le calendrier des entraînements et des matchs
 - b. Il doit suivre les instructions de l'entraîneur sur la tactique de jeu et la préparation physique
 - c. Il peut encourir l'exclusion en cas d'inobservation du calendrier ou des directives données
 - d. Il perçoit une indemnité dépassant le dédommagement de ses frais
- 4. Quel indice suffit, à lui seul, pour requalifier une relation contractuelle en contrat de travail ?**
 - a. L'existence d'une rémunération
 - b. L'existence d'un service organisé
 - c. L'existence de pouvoirs de contrôle de direction, de surveillance et de sanction
 - d. Aucun d'entre eux

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – La relation salariale, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.